

Israël devant la Cour pénale internationale : maintenant, des actes !

11 mars 2021



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

Paris le 10 mars 2021

L'union syndicale Solidaires se réjouit de la décision de la Cour Pénale Internationale (CPI) de se déclarer compétente sur les exactions commises en Palestine par les autorités israéliennes, après plus de cinq années de tergiversations. Nous nous réjouissons également de l'ouverture d'une enquête portant sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par des israéliens en Palestine depuis 2014, en particulier dans la bande de Gaza où les victimes se comptent par milliers.

Nous espérons que, cette fois-ci, cette enquête sera diligentée malgré les pressions et tentatives d'entraves de l'État israélien et de ses alliés, y compris les accusations absurdes d'antisémitisme que plus personne ne prend au sérieux. Nous espérons enfin que le ou la successeur.e de la procureure Fatou Bensouda fera preuve d'au moins autant de détermination et d'indépendance face aux pressions qui ne manqueront pas de se renouveler.

Comme nous le demandions déjà en mai 2020, il est plus que temps de traduire devant la cour les criminels de guerre israéliens, dont certains comme Benjamin Netanyahu et Benny Gantz dirigent encore le pays. Il est temps d'émettre des mandats d'arrêt internationaux contre les plus hauts commandants de l'armée et du pouvoir politique israélien. Comme le prévoit également le droit international, les responsables des transferts de population en Cisjordanie devront également être poursuivis pour crimes de guerre, et être sanctionnés comme tel.

La CPI est un organisme international reconnu dont le but est d'atteindre la vérité et de rendre la justice. Ce but devrait être poursuivi et facilité avec enthousiasme par tous les gouvernements épris de justice, à l'exception peut-être de ceux qui se pensent coupables... La France a plusieurs fois, au cours des années passées, manifesté sa pleine coopération et son soutien diplomatique et politique pour un fonctionnement

efficace de la CPI, en la qualifiant de "seule juridiction pénale internationale permanente et à vocation universelle", selon les termes du chef de la diplomatie française, Jean-Yves Le Drian en juin 2020. Nous appelons donc le gouvernement français à apporter son soutien total à cette enquête.

Si Fatou Bensouda a déclaré que « les enquêtes demandent du temps » et exhorté les victimes à la patience, elle a également souligné que « la paix et la justice devraient être considérées comme des impératifs complémentaires ». Une paix juste en Palestine, c'est ce que nous demandons et attendons depuis plus de 70 ans...

- Emplacement : réINVENTER le syndicalisme > A l'international > Actualités internationales >

- Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Israel-devant-la-Cour-penale-internationale-maintenant-des-actes>